

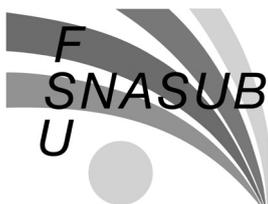


ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Élection des représentant·e·s du personnel au CNESER (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service

Scrutin du jeudi 13 juin 2019



Les syndicats FSU des personnels BIATSS (bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, social et de santé)



POUR DÉFENDRE, AMÉLIORER ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

VOTEZ et FAITES VOTER FSU

De la loi LRU (2007) à l'ordonnance sur les regroupements d'établissements (déc. 2018) **le paysage de l'ESR est en restructuration continue et profonde.**

Les fusions d'universités ou les regroupements au sein de Comue ou d'établissements expérimentaux se poursuivent, créant des structures gigantesques, qui se veulent armées pour la course aux financements d'excellence (PIA), alors que d'autres universités conservent leur périmètre. **Conséquence de l'autonomie, c'est d'abord la concurrence** qui régit leurs relations.

Avec l'austérité budgétaire récurrente, les difficultés structurelles persistent : diminution drastique des postes dans tous les domaines (formation, recherche, fonctions support, documentation), augmentation de la part de l'emploi précaire, moyens de fonctionnement en baisse constante, dégradation des conditions de travail et d'accueil des étudiant·e·s, recul de la qualité et de la diversité des formations...

Le gouvernement impose aux établissements **une politique de recul du service public** : sélection en licence (Parcoursup et loi ORE 2018), nécessité de compléter les financements publics trop faibles par de nouvelles ressources (exploitation de leur patrimoine immobilier, augmentation des frais d'inscription pour les étudiant·e·s extra-communautaires... avant leur probable extension !)

Notre service public d'enseignement supérieur et de recherche, avec sa qualité et son accessibilité universelle, est menacé. Il est notre richesse. Nous refusons qu'il disparaisse !

Au CNESER, vos élu·e·s FSU insisteront sur l'apport essentiel des BIATSS dans la dynamique de service public de l'ESR. Ils/elles se battront pour promouvoir une formation universitaire, gratuite et de qualité pour tou·te·s, sur tout le territoire, une politique de recherche scientifique ouverte, citoyenne, répondant aux grands enjeux intellectuels, sociaux, et environnementaux du 21^e siècle.

Lors du mandat 2015-2019, les élu·e·s FSU ont été en première ligne

- ◆ CONTRE la mise en place imposée de regroupements élaborés sans participation des personnels et des étudiant·e·s, uniquement pilotés par la course aux financements et CONTRE toutes les dispositions antidémocratiques.
- ◆ CONTRE toutes les mesures sélectives et les illusions d'autonomie créées par les textes de la loi ORE, Parcoursup, arrêtés licence et master,...
- ◆ CONTRE le désengagement de l'État (réductions budgétaires, charges non compensées), asphyxiant les établissements et CONTRE les promesses fictives (non-soclage du GVT).
- ◆ CONTRE la hausse des droits d'inscription pour les étudiant·e·s hors Union européenne.

Nos candidat.e.s

- 1 M^{me} **Raphaëlle KRUMMEICH** — IGR 2C
Université de Rouen Normandie
- 2 M. **Jean-Emmanuel ROLLIN** — ATRF P2
Université de Bourgogne (Dijon)
- 3 M^{me} **Hélène LAINGUI** — ASSAE
Université Rennes I
- 4 M. **Lamine BENSADDEK** — IGE CN
Université Picardie Jules Verne (Amiens)
- 5 M^{me} **Julie ROBERT** — IGE CN
Université Paris Nanterre (Paris X)

- 1 M. **Alexis BOCHE** — AAE
bis Université d'Orléans
- 2 M^{me} **Élodie TERRACOL** — BIBAS
bis Université Claude Bernard Lyon I
- 3 M. **Jean-Louis PADUANO** — TECH CN
bis Université Nice-Sophia Antipolis
- 4 M^{me} **Chantal CHANTOISEAU** — INFENES HC
bis Université Paris Descartes (Paris V)
- 5 M. **Christian VIERON-LEPOUTRE** — BIB
bis Université de Franche-Comté (Besançon)

La composition du CNESER

100 membres, dont 60 % d'élue-s, représentant les personnels et les étudiant-e-s des établissements publics d'enseignement supérieur et des établissements publics de recherche + des représentant-e-s des « grands intérêts nationaux » (syndicaux et associatifs) et de diverses institutions (autres ministères, Parlement...).

Le rôle du CNESER

Il est obligatoirement consulté sur :

- **la stratégie nationale** en matière

d'enseignement supérieur et de recherche

- **les structures** : créations, dissolutions ou regroupements d'établissements (Comue et ordonnance « regroupement »)
- **la recherche** : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- **les moyens** : répartition des emplois et des budgets entre les établissements ;
- **les formations** : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation de l'offre de formation des établissements ;
- **la législation et la réglementation** concernant les formations supérieures.

Notre engagement :

Les avis consultatifs du CNESER constituent un outil majeur pour débattre des enjeux de la politique ministérielle. C'est aussi un lieu de mise en évidence et d'affichage des positions de la communauté universitaire.

Le SNASUB-FSU, le SNICS-FSU et le SNUASFP-FSU y contribuent fortement par le travail régulier de leurs élu-e-s sur l'ensemble des dossiers, adossé au travail des sections syndicales locales. Au sein de la délégation FSU, vos élu-e-s **porteront des propositions sur tous les sujets pour que le CNESER joue pleinement son rôle.**

Au CNESER, les candidat-e-s BIATSS que vous élirez continueront de se battre avec la délégation FSU :

◆ Pour des moyens à la hauteur des besoins

Pour les personnels, autonomie des universités et austérité budgétaire riment avec dégradation des conditions de travail (gel de postes) et précarité (40 % des BIATSS sont des contractuel-le-s, souvent sous payé-e-s). Le CNESER est un relais important pour exiger une augmentation des financements à la hauteur des besoins, les créations d'emplois statutaires indispensables à une offre de formation de qualité et des critères clairs de répartition des budgets et des postes. Nous exigeons la gestion de la masse salariale par le ministère et un plan de résorption de la précarité.

◆ Pour une politique documentaire ambitieuse

Le désengagement de l'État du service public d'enseignement supérieur et de recherche fait peser des menaces graves sur l'avenir de secteurs entiers de la formation et de la recherche. Avec l'explosion des coûts de la documentation électronique, ces restrictions budgétaires ont des conséquences dramatiques sur la politique documentaire des établissements. Début 2019, l'Université de Nantes a réduit de 20% le budget de fonctionnement de sa BU. Cette baisse drastique touche surtout les achats de livres et pénalise en premier les étudiant-e-s. Ce n'est pas un cas isolé : comment peut-on prétendre construire des universités d'excellence en amputant les budgets documentaires ?

◆ **Pour un enseignement supérieur** assurant les conditions de réussite de tou-te-s les étudiant-e-s ; un cadrage national de formations diversifiées et rénovées permettant la poursuite d'études et la sortie qualifiante, reconnues par des diplômes nationaux ; le rapprochement de l'ensemble des formations supérieures publiques ; une réflexion et des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation pédagogique. Nous combattons les tentatives (comme à Nice) d'instaurer des diplômes d'université payants (et chers) concurrents des diplômes nationaux.

La mise en œuvre de Parcoursup et l'opacité de ses critères faits pour trier désorganisent le travail des scolarités. C'est une autre politique d'orientation et d'inscription sans sélection à l'université qu'il faut !

◆ **Pour des orientations de recherche** débattues démocratiquement, dans le respect des libertés académiques ; des critères d'évaluation de la recherche, des formations et des établissements élaborés par des instances comprenant une majorité d'élue-s ; un maillage territorial cohérent assis sur des coopérations scientifiques librement choisies en France et à l'international. Pour permettre de bonnes conditions de travail et de recherche, pour les chercheurs comme pour les BIATSS, il est urgent d'obtenir l'augmentation significative et pérenne des crédits récurrents.

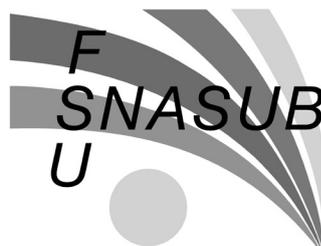
Le CNESER doit être le lieu de régulation nationale du Service Public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : affectation des moyens, orientations, critères d'évaluations, cadrage national des formations...

Au CNESER comme dans toutes les instances, **vos élu-e-s FSU, sont engagé-e-s au quotidien et compétent-e-s** sur les dossiers.

Vos élu-e-s portent les valeurs d'un syndicalisme indépendant, combatif, de propositions et de transformation sociale et **feront entendre votre voix !**

Personnels BIATSS, le jeudi 13 juin

VOTEZ ET FAITES VOTER FSU !



DITES NON À LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE !

